



Centre de ressources
interrégional alpin sur la
pluriactivité et la saisonnalité

Retrouvez
dans ce numéro :

En bref...

La santé des saisonniers
L'Europass

Edito

Dossier

La formation
des saisonniers, des pluriactifs...
et de leurs partenaires

Zoom sur :

Les espaces et maisons des
saisonniers

Vos questions

Simplifier son statut

Agenda

Vos rendez-vous
en février et mars !

Avec en supplément :

le compte-rendu
de l'un des carrefours du

**Forum interrégional alpin
sur la pluriactivité et la
saisonnalité**

Les pluriactualités!



En bref...



La santé des saisonniers: une question préoccupante

Les actions de prévention en direction des travailleurs saisonniers se sont multipliées au cours des dix dernières années. Il reste cependant beaucoup à faire pour améliorer l'accès des saisonniers aux soins et prévenir les risques liés à la fatigue, au soleil... et à la consommation de produits nocifs. Il semblerait notamment que la prise de cannabis ou de cocaïne se banalise en station, devenant dans certains cas une sorte de norme sociale.

Pour en savoir plus sur les outils de prévention, les numéros verts, les actions menées en Savoie, consulter le site : www.cirdd73.org

Source : Lettre d'informations du Centre d'information et de ressources sur les drogues et les dépendances (CIRDD) de Savoie, décembre 2004.



Un passeport professionnel européen

L'Europass est un instrument au service de la mobilité des étudiants et des travailleurs en Europe. En améliorant la visibilité des qualifications et des expériences auprès des employeurs européens, ce passeport professionnel peut être utile pour les personnes qui souhaitent acquérir une expérience en saison à l'étranger, ou faire reconnaître des compétences acquises en France.

Pour s'informer sur l'Europass et créer son propre CV européen, consulter le site <http://europass.cedefop.eu.int>

Pour les particuliers, les employeurs et les organismes de formation qui souhaitent entrer dans le dispositif, le site www.europass-france.org offre de bons compléments d'information.

**Vous avez des questions, des suggestions, ou encore
un projet d'article pour les Pluriactualités ?**

Envoyez-nous un message sur messages@peripl.org
en précisant éventuellement la structure que vous représentez,
votre nom et votre adresse électronique !



Dossier : la formation pour les saisonniers,



L'amélioration des conditions de vie et de travail des saisonniers et des pluriactifs semble passer, au moins en partie, par une offre de formation mieux adaptée à leurs besoins. Ne passe-t-elle pas également par la professionnalisation de ceux qui les emploient ou les accompagnent ?

Edito

Le Sénat vient de voter en deuxième lecture le projet de loi pour le développement des territoires ruraux. Les mesures déjà votées par l'Assemblée nationale en faveur des pluriactifs et des saisonniers sont confirmées :

- possibilité pour un saisonnier de demander la conversion de ses droits à repos compensateur en indemnité afin de ne pas faire obstacle à un autre emploi ou une formation ;
- extension du recours au groupement d'employeurs (GE) pour remplacer un chef d'entreprise artisanale, industrielle, commerciale ou une personne exerçant une profession libérale ;
- possibilité pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics d'adhérer à un GE.

Dommage que la question de la TVA pour les GE n'ait pas été réglée dans cette loi, qui devrait être définitivement votée le 10 février. Notre nouveau ministre des finances, très au fait du sujet, pourra-t-il faire quelque chose en la matière ?

Ch. G.

Professionnaliser les saisonniers... et les entreprises

En avril 2004, une étude sur "Les métiers saisonniers ou précaires liés à l'hôtellerie-restauration et au tourisme dans les Hautes-Alpes et les Alpes Maritimes" a été rendue publique par la Direction du travail et l'Observatoire Régional des Métiers en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le rapport constate que plus les entreprises sont importantes et s'adressent à une clientèle aisée, plus elles respectent le code du travail et s'intéressent à la qualification de leurs salariés saisonniers. Pour les auteurs du rapport, "modifier les caractéristiques des travailleurs" (par exemple en les formant) n'aura pas mécaniquement un effet sur l'emploi et sur la nature de cet emploi. C'est pourquoi "la professionnalisation des saisonniers n'a de sens que dans le cadre d'une **professionnalisation des emplois**, c'est-à-dire d'une réflexion en profondeur sur la nature et le niveau de qualité des services rendus par les entreprises concernées".

La première piste d'action proposée consiste donc à sensibiliser les chefs d'entreprise à la gestion des ressources humaines, et à permettre la mutualisation des moyens dans ce domaine pour les petites entreprises.

Pour en savoir plus, téléchargez l'étude sur <http://www.orm-paca.org>

La formation de "personnes relais"

Dans les stations de tourisme, des professionnels ayant des missions et des compétences très diverses sont confrontés aux interrogations, voire aux inquiétudes, de travailleurs saisonniers. Depuis plusieurs années en Savoie, une formation propose aux personnes qui se trouvent en position de "relais d'information" d'**acquérir les connaissances et les réflexes nécessaires** pour aider et orienter les travailleurs saisonniers.

L'initiative, financée par la Direction départementale du travail, la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS), le Conseil Général, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la Mutualité de Savoie, a profité cette année à 19 personnes d'horizons variés : gardiens de foyers-logements, responsables d'espaces saisonniers ou de CCAS, membres d'associations...

Les deux journées de formation, à deux semaines d'intervalle, ont répondu à un besoin d'échanges et de confrontations d'expériences.

Pour en savoir plus, contacter la Mutualité de Savoie au 04 79 69 42 32.

L'action des GEIQ reconnue par les pouvoirs publics

Les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) permettent notamment à des entreprises saisonnières de former leur main-d'œuvre en la fidélisant. Dans le cadre de contrats de professionnalisation, les GEIQ pourront bénéficier d'une aide de l'Etat pour l'accompagnement de jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans qualification ou rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, ou de demandeurs d'emploi de 45 ans et plus.

Source : Décret n° 2004-968 du 13 septembre 2004 et communiqué de presse du CNCN-GEIQ du 26 octobre 2004.

les pluriactifs... et leurs partenaires

Une formation en intersaison

A l'initiative de la Direction départementale du travail, et en relation avec l'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie), l'AFPA des Hautes-Alpes a mis en place une formation qui prend en compte le rythme de travail saisonnier.

Une dizaine de stagiaires, pour la plupart sans compétences dans le domaine, préparent un premier Certificat de Compétences Professionnelles pour le métier d'agent de restauration. La formation se déroule du mois d'octobre au mois de juin, avant et après la saison d'hiver, de manière à leur permettre de travailler normalement pendant cette période, dans le cadre d'un CDD saisonnier. Leur formation est prise en charge par l'ASSEDIC avec le concours de l'Etat.

Les personnes recrutées sont rapidement devenues opérationnelles ; elles pourront si elles le désirent poursuivre leur formation après la saison d'été. L'AFPA envisage de rendre cette formation modulable et accessible à tout moment de l'année.

Pour en savoir plus, contacter l'AFPA des Hautes-Alpes au 04 92 51 14 30

Former à la pluriactivité

L'association "Cré-Entreprendre Initiative", avec le soutien de la Région Franche-Comté, propose une formation à la création d'entreprise pour "construire son projet en pluriactivité", à raison de deux jours d'échanges collectifs par semaine et d'un important travail personnel. Une première session se déroule à Besançon (25) de janvier à avril, une autre débutera en septembre 2005.

L'objet de la formation est d'étudier la cohérence des projets, la problématique d'organisation du temps, puis de monter un dossier avec une étude de marché, juridique et financière et s'entraîner à présenter son projet pour savoir argumenter et convaincre ses interlocuteurs.

Cette formation s'adresse à toute personne (salarié, chef d'entreprise, demandeur d'emploi...) souhaitant prendre le temps de construire son projet, d'en étudier la faisabilité dans ces différents aspects (humain, financier, commercial, juridique). Aucun diplôme n'est requis.

Pour en savoir plus, contacter Isabelle Casier au 03 81 65 37 65 ou à contact@cei-doubs.com

Une formation transversale

Soutenue par les Conseils généraux de Savoie et de Haute-Savoie, la Région Rhône-Alpes, la Direction du Travail et l'Europe, la formation "Donnez de l'altitude à vos compétences" débutera en avril 2005.

Cette formation continue franco-suisse comprend sept modules destinés à tous ceux qui ont déjà travaillé en montagne :

- connaissances de base du tourisme ;
- technologies de l'information ;
- gestion des ressources humaines ;
- recherche commerciale ;
- communication commerciale ;
- coût et rentabilité des produits touristiques ;
- accueil touristique, en situation de stress ou de crise.

Il s'agit d'une formation pratique, basée sur des études de cas, qui ne requiert pas de diplôme particulier. Chaque module se déroule sur 4 jours pendant l'intersaison (avril et novembre), en Suisse, Savoie ou Haute-Savoie. Il est possible de ne s'inscrire qu'à un ou plusieurs modules.

Pour en savoir plus, contacter l'Université de Savoie au 04 79 75 38 41 ou à metier-montagne.fc@univ-savoie.fr

Former à la bi-saisonnalité

L'objectif du CREPS (Centre d'Education Populaire et de Sport) de Pontarlier (25) est de préparer ses stagiaires à la bi-saisonnalité. Les éducateurs sportifs sont donc formés dans plusieurs disciplines en vue de devenir polyvalents sur les principales activités de sport nature en moyenne montagne, et de maîtriser les compétences nécessaires à la gestion de petites structures de loisirs.

Depuis une dizaine d'années, une formation en partie financée par le Conseil Régional de Franche-Comté favorise ainsi la "polyvalence sport nature en moyenne montagne".

Pour en savoir plus, contacter le CREPS de Pontarlier au 03 81 46 40 25.





Centre de ressources
interrégional alpin sur la
pluriactivité et la saisonnalité



Zoom sur...

@ Un espace saisonnier sur la toile

L'association "Vie Val d'Is" porte l'Espace Saisonnier de Val d'Isère (73) ; elle vous donne rendez-vous sur son site Internet, pour découvrir de nombreuses informations sur la station (adresses utiles, prochains événements, offres d'emploi...).

Pour en savoir plus, consulter le site : www.association-vievaldis.org



La maison de la saisonnalité d'Ardèche méridionale

En 2004, la fréquentation de la maison de la saisonnalité de Vallon Pont d'Arc a augmenté de 16%. Les personnes accueillies sont majoritairement issues du bassin d'emploi. Alors que 65 % d'entre elles avait une expérience professionnelle dans l'emploi saisonnier recherché, seule une sur trois possédait la qualification correspondante.

La fréquentation des employeurs s'est accrue (39 entreprises dont 28 nouvelles), pour des besoins de recrutement, des questions sur le droit du travail, voire de gestion des conflits.

Parmi les pistes de travail pour l'année 2005 figurent la réalisation d'un livret santé et l'organisation d'une journée d'échanges entre employeurs d'hiver et d'été, en partenariat avec la Maison des saisonniers du Briançonnais (05) et le Relais du Père Gaspard à Bourg d'Oisans (38).

Source : La feuille de chou de l'emploi saisonnier (janvier 2005)



La maison des saisonniers du Briançonnais

Avec le Comité de Bassin d'Emploi de la Haute Durance (ADECOHD), la maison des saisonniers du Briançonnais (05) anime plusieurs groupes de travail sur les conditions de vie et d'emploi des saisonniers et pluriactifs, dans le domaine de la protection sociale, de la formation...

Parmi les actions envisagées figure l'accompagnement des employeurs en matière de gestion des ressources humaines. Deux enquêtes en cours devraient permettre de compléter ces actions : l'une est menée par AGEFOS-PME pour évaluer les besoins en formation des employeurs et des saisonniers, l'autre par l'Observatoire de la saisonnalité du Briançonnais pour recenser les données concernant la saisonnalité.

Agenda :

Février

☞ jeudi 17 et vendredi 18 à Lyon (69) : **Salon de l'emploi et de la formation**

Mars

☞ mardi 8 à Courchevel 1850 (73) : **Forum de l'emploi**

☞ du mercredi 9 au vendredi 11 à Clermont-Ferrand (63) : **2^{ème} forum des acteurs du patrimoine rural**


☞ jeudi 10 à Vallon Pont d'Arc (07) : **Salon de l'Emploi dans le Tourisme**

☞ vendredi 11 et samedi 12 à Marseille (13) : **Salon de la création et de la reprise d'entreprise**

☞ jeudi 17 à La Plagne (73) : **Forum de l'emploi**

N'hésitez pas à nous demander un complément d'information !

Vos questions

 *Je suis actuellement salarié saisonnier et je voudrais être indépendant et développer d'autres activités de maçonnerie, d'entretien des paysages, quel statut puis-je prendre ?*

Pour éviter de cumuler plusieurs statuts différents (salarié et indépendant, artisan et commerçant...), vous pouvez mener votre projet professionnel au sein d'une coopérative d'activité. Ce type de société commerciale offre à ses membres le cadre unique et simplifié du salariat pour tester leurs diverses activités.

La coopérative assure la gestion des activités développées en son sein (facturations, déclarations fiscales et sociales...), en tenant mensuellement une comptabilité et une trésorerie individualisées. Chaque "entrepreneur salarié" exerce ses activités sous sa propre marque.

Pour avoir plus de renseignements sur ce type de coopératives et connaître celles qui existent en Rhône-Alpes, vous pouvez visiter le site www.entrepreneur-salarie.coop

Pensez à consulter le site www.peripl.org !